

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 novembre 2017**

Convocation du 02 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 20 novembre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

-----  
Présents : Philippe DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Marianne NEGRE, Jocelyne GOUGOU, Jean-François DUBONNET, Carole MASCHERONI, Hubert MARECHAL, Vincent LAGUILLAUMIE, Joëlle ARNAUD, Jean-Claude PILLET

Absente et excusée : Catherine LALINDE

Absents : Jean-Baptiste CURTO, Amadou NDIAYE, Serge ROCHE

Mme Joëlle ARNAUD a été élue secrétaire de séance

### ***ORDRE DU JOUR***

- Débat du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements HD (PLUIHD)
- Approbation du rapport de la CLECT du 17 octobre 2017
- Décisions modificatives : cession terrains Butte du Chef-Lieu+travaux en régie 2017
- Tarifs 2018 : salle polyvalente et cimetière
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 octobre 2017 est adopté à l'unanimité (9 voix)

### **Débat du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements HD (PLUIHD)**

Mme CRAMET de Grand Chambéry présente le PADD du PLUI HD qui sera adopté fin 2019.

Ce document, qui a été communiqué aux élus au préalable, retrace les orientations générales du PLUI dont le contenu est défini par le code de l'urbanisme. Il s'agit du projet politique de l'agglomération qui s'articule autour de 3 axes : un territoire de proximité, un territoire en transition et un territoire attractif.

S'agissant du territoire de proximité, les principaux thèmes abordés sont : territoire en réseaux, services, agglomération solidaire et accueillante, +15000 logements d'ici 2030, développement durable du territoire...

Quant au territoire en transition, il regroupe les principaux thèmes suivants : valorisation de l'agriculture, de la sylviculture, s'adapter aux changements climatiques, agir pour la sécurité et la santé des habitants, valoriser l'environnement pour le rendre attractif...

Enfin, le territoire attractif propose de réfléchir à une agglomération innovante et créative.

Après la projection du film résumant le document papier, un débat a eu lieu pendant 1h15.

Les élus ont l'impression que le PADD est généraliste et pourrait s'adapter à n'importe quelle agglomération. Mme CRAMET répond qu'effectivement ce projet d'aménagement décrit les principales orientations qui seront développées dans un autre document. Il ne peut pas, à ce stade, être plus précis.

Il convient donc de se prononcer sur les principaux enjeux de la future agglomération à horizon 2030. Concernant le souhait de l'agglomération de recentrer le développement en ville et dans les

communes urbaines, les élus souhaitent être vigilants sur ce point. Sous ce prétexte, il ne faudrait pas que les communes rurales soient oubliées et non densifiées car cela poserait des problèmes de développement du transport en commun notamment. La pression foncière risque également de s'accélérer encore et ne permettrait pas forcément aux jeunes ménages de s'y installer. D'autre part les élus ne souhaitent pas que les communes rurales soient stigmatisées au rôle de poumon vert de la ville.

La préservation des espaces naturels et agricoles interroge aussi les élus. Si sur le fond tout le monde s'accorde sur le fait de maintenir une agriculture dynamique sur le territoire, Il faudra également rester vigilant sur cette thématique et tenir compte des spécificités topographiques de chaque commune.

Quant à la volonté de renforcer l'attractivité du territoire, l'assemblée délibérante estime qu'il s'agit d'une véritable question à approfondir : « faut-il vraiment renforcer l'attractivité de notre territoire sachant qu'il l'est déjà naturellement ? »

Dans tous les cas ce thème doit être étudié en intégrant peut-être une réflexion sur la fixation d'une limite maximum d'habitants entrants.

Certains regrettent aussi que la zone le long de la RD 1006 vers Cognin ne soit fléchée comme plus attractive par l'agglomération pour l'accueil d'activités économiques créatrices d'emplois.

Concernant notre commune, Mr le Maire rappelle qu'il faut absolument positionner la zone du Pont Saint Charles en zone d'aménagement économique.

A la fin du débat, Mr le Maire remercie Mme CRAMET et encourage les élus à faire part de leurs remarques concernant ce projet. Il souhaite aussi que les élus se mobilisent pour les prochaines réunions qui seront décisives.

Mme MASCHERONI arrive à 19h45 et Mr LAGUILLAUMIE à 19h50, au cours du film.

#### **Approbation du rapport de la CLECT du 17 octobre 2017**

Au cours de l'année 2017, la CLECT s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder à l'examen des charges transférées à Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

La CLECT a rendu ses conclusions le 17 octobre 2017 sur le montant des charges transférées au titre du Parc des expositions.

Le rapport d'évaluation, adopté à l'unanimité par la CLECT en séance du 17 octobre 2017, se trouve annexé à la présente délibération.

Chaque conseil municipal doit dès lors se prononcer sur ce rapport.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-5,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de Chambéry métropole en date du 18 mai 2016 déclarant d'intérêt communautaire le Parc des expositions,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et création de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges,

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges en date du 9 janvier 2017 et du 23 mars 2017 portant création et composition de la CLECT,

**Vu** l'avis favorable de la CLECT du 17 octobre 2017, donné à l'unanimité, sur le montant des charges transférées par la ville de Chambéry au titre du Parc des expositions,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 17 octobre 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des expositions ;

- mandate Mr le Maire pour notifier la présente délibération au président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Mr le Maire précise que de nombreux travaux de mise aux normes sont notamment à prévoir.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

#### Décisions modificatives

##### - cession terrains Butte du Chef-Lieu

Monsieur Hubert MARECHAL présente la décision modificative. Il rappelle que les terrains ont été acquis par la commune pour 327 000€ et revendus à Savoisienn Habitat par l'EPFL au prix de 200 000€. L'opération étant achevée, nous devons passer des écritures de moins-value pour 127 016€ et sortir de l'actif les frais post-opératoires d'un montant de 13 399€ (frais d'études, annonce légale, étude géotechnique préliminaire, assistance ASADAC...) Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire qui n'influent pas sur le budget 2017. Le but de l'opération est de rapporter la dépense en section de fonctionnement sur une ou plusieurs années. Le budget primitif 2018 sera donc impacté.

Pour finir, Mr MARECHAL donne lecture du courriel de Mme MORENO, trésorière, du 12 octobre dernier.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	13 399.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>	<b>13 399.00 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		13 399.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>13 399.00 €</b>
D 204172 : EPL : Bâtiments et installation		127 016.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>127 016.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	13 399.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>13 399.00 €</b>	
R 28031 : Amortis. frais d'études		13 210.00 €
R 28033 : Amortissement frais d'insertion		189.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>13 399.00 €</b>
R 27638 : Autres éta. publics		127 016.00 €
<b>TOTAL R 27 : Autres immos financières</b>		<b>127 016.00 €</b>

Adopté à l'unanimité (11 voix)

##### - travaux en régie 2017

Délibération reportée au conseil municipal de décembre. Pas d'éléments à ce sujet pour l'instant.

#### Tarifs 2018

- **salle polyvalente** : reconduction des tarifs 2017

Adopté à l'unanimité (11 voix)

- **cimetière** : reconduction des tarifs 2017

Adopté à l'unanimité (11 voix)

### **Subvention exceptionnelle commission syndicale Montagnole-Saint-Cassin**

Monsieur le Maire propose de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du vote du budget primitif, une subvention de 6750€ a été allouée à la commission syndicale Montagnole-Saint-Cassin pour l'entretien du terrain de football.

Des dépenses supplémentaires ont été nécessaires (cages de foot, réparation chaudière, entretien du terrain).

Il conviendrait donc de prévoir une subvention complémentaire de 1000€ pour couvrir ces dépenses.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention supplémentaire de 1000€ à la commission syndicale Montagnole- Saint-Cassin.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

### **Travaux en cours**

- **enfouissement des réseaux** : Chemin des Bonnets non terminé.

### **Questions diverses**

- **aménagement du centre** : prochaine réunion le 05 décembre à 18h00. Obtention d'une subvention du département et éventuellement de la région.
- **Services municipaux** : accueil d'un jeune en stage d'immersion pendant 5 jours au service technique. Accueil d'une stagiaire ATSEM à l'école en janvier-février prochains.
- **Diagnostic locaux école** : un devis sera prochainement reçu.
- **Rentrée scolaire 2018** : pour l'instant, 2 élèves supplémentaires prévus sans compter les nouveaux logements.
- **ASDER** : le C3E se poursuit. Une action complémentaire pourrait concerner les économies d'énergie (acté).
- **Diagnostic éclairage public** : en cours.
- **Représentation théâtrale janvier 2018** : gratuité de la salle polyvalente car manifestation gratuite.
- **Festival Instinct'taf 2018** : réunion prévue le 21 novembre 2017 pour voir si un spectacle serait possible à Saint-Cassin et sous quelles conditions. Cette animation pourrait remplacer le ciné plein air si nous ne pouvons pas accueillir cette projection du fait du changement de l'écran qui ne permet plus une diffusion sur le parking de l'école.
- **Accorderie** : réunion le mercredi 29 novembre à 16h00 à Chambéry le Haut
- **Prochain conseil municipal** : le 18 décembre 2017
- **Bulletin municipal** : prochaine réunion le 04 décembre 2017 à 19h00
- **Délégué à la protection des données** : obligation de recenser tous les fichiers contenant des données personnelles.
- **Urbanisme** : la secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.